

### **Article 130 : Conduite incorrecte d'une équipe**

---

Le fait pour une équipe, d'avoir cinq (05) personnes (joueurs ou dirigeants) signalés pour avertissements ou autres faits, constitue une conduite incorrecte. Outre les sanctions prévues par le présent règlement à l'encontre des personnes fautives, le club est sanctionné par une amende de :

o Une amende de :

- Dix mille (10.000 DA) dinars pour la division nationale amateur.
- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour la division inter-régions.
- Mille cinq cent (1.500 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.
- Cinq cent (500 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

### **Article 131 : Mauvaise organisation**

---

La mauvaise organisation d'une rencontre signalée par les officiels de match est sanctionnée par une amende de :

- Vingt mille (20.000 DA) dinars pour la division nationale amateur.
- Dix mille (10.000 DA) dinars pour la division inter-régions;
- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.
- Deux mille Cinq cent (2.500 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

En cas de récidive l'amende est doublée et une suspension du stade peut être prononcée